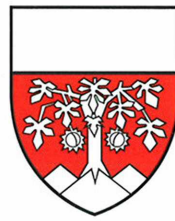


Journal communal d'information
édité par la Municipalité
du Mont-sur-Lausanne

Responsable:
Mme M. Genier, municipale

Rédaction:
Mme R. Vaucher

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX COINS DU MONT

reflets du législatif

Important ordre du jour pour cette séance du lundi 26 juin 1995 comportant notamment le Rapport de la Municipalité sur la gestion 1994, ainsi que les Comptes communaux de l'exercice 1994.

Avant d'aborder cet ordre du jour, M. Paul-Daniel Panchaud, président, donne lecture des diverses correspondances reçues suite à la décision du Conseil communal, du 27 mars, de supprimer les seuils d'entrée initialement prévus dans le cadre du projet d'aménagement de la Place du Grand-Mont. Il faut noter que le projet a été définitivement approuvé par le Conseil d'Etat dans sa séance du 10 mai 1995.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 1995 est approuvé, à l'unanimité, tel que présenté.

Assermentation d'un Conseiller communal: Pour succéder à M. Bernard Schmutz, démissionnaire, M. Gilbert Meylan, candidat de la liste des suppléants désignés en octobre 1993, prête serment devant l'assemblée.

Rapport de la Municipalité sur la gestion 1994 (Préavis n° 10/1995): Selon le schéma habituel, et conformément aux dispositions de l'art. 91 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité a présenté son rapport sur la gestion de l'année 1994. Chaque dicastère a ainsi eu l'occasion de rappeler son principal domaine d'activité en relevant les éléments marquants de l'année écoulée. Nous pouvons mentionner:

- le Bureau du chômage qui traite une moyenne de 140 à 150 chômeurs inscrits, ainsi que notre rattachement à l'Office régional de placement (ORP) de Prilly;
- présentation détaillée de l'activité de l'Agence communale d'assurances sociales;
- liste des 20 préavis municipaux soumis au Conseil communal qui s'est réuni à 6 reprises;
- Bureau du contrôle de l'habitant qui indique une population totale de

4'952 habitants au 31 décembre 1994;

- zones d'extension sises à l'intérieur du périmètre du remaniement parcellaire, zones d'extension hors Syndicat AF, plans de quartier, planification et environnement mobilisent l'attention de notre Commission des constructions et de l'aménagement du territoire, et de la Commission consultative d'urbanisme;
- activité et répartition des tâches de l'Equipe de voirie,
- études entreprises par le Service technique communal et travaux réalisés en 1994;
- inventaire du patrimoine immobilier communal;
- études pour constructions futures, entretien des bâtiments;
- forêts et domaines, coupes, plantations et soins culturels; ordures ménagères et déchets divers;
- activité du Corps de police, signalisation; Service du feu,
- Protection civile, formation, mutations, incorporation,
- cultes et instruction, Etablissements primaire et secondaire, effectifs, évolution.

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur, donne lecture du rapport déposé par la Commission permanente de gestion (art. 90 modifié du Règlement du Conseil communal), présidée par M. Jean-Marc Pétermann et également composée de MM. Jean-Edouard Burri, Yvan Graz, Gilbert Joly, Christian Knecht et Jean-Claude Noverraz.

Courant 1994, la Commission a eu l'occasion d'élargir son activité en participant notamment au marquage du bois, à une visite de chantier, à diverses séances préparatoires. La visite communale a eu lieu le 16 mai.

Dans son rapport, la Commission formule diverses remarques auxquelles la Municipalité répond par lettre du 22 juin dont il est donné lecture.

Au terme d'une brève discussion, l'assemblée, au vote, et sans avis contraire, approuve le Rapport de la

Municipalité sur la gestion 1994, le rapport de la Commission permanente de gestion et la réponse de la Municipalité.

Renouvellement du système informatique de l'Administration communale (Préavis n° 11/1995): L'informatique mise en place dès l'été 1987 a certes accompli sa mission, conformément au cahier des charges établi à l'époque. Cependant, et actuellement, nous devons constater que les logiciels ne permettent plus un développement nécessaire au bon fonctionnement de notre Administration et certains postes de travail devraient faire l'objet d'importantes et coûteuses réparations, pour autant que l'on ne se heurte à des impossibilités matérielles et techniques. La Municipalité a donc entrepris l'étude d'un nouveau système informatique pour finalement se déterminer sur la base de l'offre de la Maison Epsilon Bull pour un montant global de Fr. 422'338.-, étant rappelé que nous disposons d'une réserve informatique s'élevant à Fr. 421'200.- au 31 décembre 1995.

M. P.-A. Jan rapporte au nom de la Commission ad hoc, présidée par M. J. Isely et également composée de Mmes J. Perrier Cathomen, M.-Cl. Robert et de M. P. Barras. M. L. Paillard donne lecture du rapport de la Commission des finances.

C'est pratiquement sans discussion que le Conseil accepte, à la majorité, avec 6 abstentions et un avis contraire, ce préavis n° 11/1995, le rapport de la Commission ad hoc et celui de la Commission des finances.

Renouvellement des Orgues du Temple du Mont (Préavis n° 12/1995): Dès 1979 déjà, les premières études et expertises ont eu lieu afin d'examiner les possibilités de rénovation de l'actuel instrument, construit en 1933. Il s'agit d'un instrument pneumatique dont la durée de vie est généralement d'une cinquantaine d'années.

Sur la base des rapports présentés à l'époque, la Paroisse décida de la création d'un « Fonds des Orgues ». En juin 1985, mandat est donné au Conseil de paroisse d'approfondir ces études à confier à une commission ad hoc et de

présenter une demande de financement à la Commune.

Dite Commission poursuit ses travaux, de 1985 à 1988. Le projet de restauration de l'orgue actuel est abandonné parce que peu fiable et insuffisant sur le plan musical. Il s'agit donc de remplacer l'orgue actuel par un nouvel instrument.

Finalement, et au terme de diverses démarches, séances, entretiens sur place, le projet de la Manufacture d'Orgues de Lausanne est retenu et l'instrument sera maintenu sur la galerie. Coût total de l'opération Fr. 475'500.-; la participation de la Paroisse s'établit à Fr. 100'000.- (Fonds des Orgues). Le solde de Fr. 375'500.- est partiellement amorti par prélèvement de Fr. 40'000.- sur le Fonds S. Belet, le reste sur l'excédent de recettes 1994.

Mme C. Giorgis rapporte au nom de la Commission ad hoc, présidée par M. Michel Glayre et composée de Mme A. Huber, MM. Alfred Belet et J.-D. Pelet. M. N. Bergier donne lecture du rapport de la Commission des finances.

C'est sans discussion aucune que le Conseil, à l'unanimité, approuve le préavis municipal n° 12/1995, le rapport de la Commission ad hoc et celui de la Commission des finances.

C'est également à l'unanimité que le Conseil accepte le Préavis municipal n° 13/1995 par lequel l'Exécutif sollicite

l'octroi de crédits supplémentaires pour un montant total de Fr. 111'304.70. Il y a lieu de relever qu'il s'agit de montants difficilement maîtrisables, soit qu'il s'agit d'imprévus ou alors d'opportunités à saisir. Le montant précité regroupe les comptes «Entretien du réseau routier» - «Aménagement de collecteurs» - «Pose d'hydrants + entretien» - «Voûtage du ruisseau de la Grange».

M. L. Paillard, président-rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission des finances proposant au Conseil d'entériner ces crédits supplémentaires.

Comptes communaux de l'exercice 1994 (Préavis n° 9/1995): M. E. Knus, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission des finances qui s'est réunie à deux reprises, sous la présidence de M. L. Paillard, pour examiner les Comptes communaux de l'exercice 1994, objet du Préavis municipal n° 9/1995.

D'emblée, dite Commission relève que l'excédent des produits, de Fr. 2'504'611.65, est sensiblement inférieur au résultat de l'exercice 1993, étant précisé que cette différence provient d'une diminution des comptes Impôts, conséquence directe des difficultés économiques que nous traversons actuellement. Pour le reste, la Commission constate que les comptes

présentent une certaine stabilité dans leurs charges et leurs produits. La dette par habitant, de Fr. 2'676.- en 1993, s'établit à Fr. 1'877.- pour 1994. Unanime, la Commission propose au Conseil d'accepter les comptes 1994 tels que présentés, à savoir:

Total des produits	Fr. 16'608'003.35
Total des Charges	Fr. 14'103'391.70

Excédent de recettes Fr. 2'504'611.65

Après déduction des amortissements (selon préavis 1994), le solde disponible se monte à Fr. 1'434'611.65 que la Municipalité propose de répartir comme suit:

Réserve changement informatique	
Administration	Fr. 250'000.-
Rés. Orgues Temple	Fr. 400'000.-
Réserve participation construction	
salle de sport-spectacle	
de Malley (CIGM)	Fr. 75'000.-
Réserve déb. douteux	Fr. 100'000.-
Réserve invest. futurs	Fr. 609'600.-
Augmentation capital	Fr. 11.65

Total Fr. 1'434'611.65

M. le Président P.-D. Panchaud donne lecture de la réponse de la Municipalité, du 15 juin 1995; l'Exécutif ne formule aucune remarque et prend acte dudit rapport avec remerciements.

Au terme d'une brève discussion, le Conseil communal, à l'unanimité, approuve les Comptes communaux de l'exercice 1994, le Rapport de la Commission des finances et la réponse de la Municipalité.

Enfin, au chapitre des propositions individuelles, M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Fluckiger, domicilié au ch. des Corjons, remerciant le Service du feu pour son intervention lors de la rupture d'une conduite d'eau à Coppoz.

M. le Président donne également lecture de la lettre de Mme J. Cordey qui demande au Conseil de prendre acte de sa décision de démissionner en tant que membre de la Commission des finances.

M. L. Paillard, président de la Commission des finances, informe l'assemblée d'une demande émanant de M. J.-J. Belet, municipal des bâtiments, pour entreprendre des travaux de remise en état d'un des filtres de la piscine du Mottier, soit une dépense de l'ordre de Fr. 30'000.- s'inscrivant dans les compétences de la Municipalité.

La séance est levée à 22h20.

Le secrétaire
du Conseil communal
C. Frioud

municipalité

Le concept de gestion des ordures ménagères et autres déchets appelle à la collaboration de tout un chacun.

Dans cette optique, la Municipalité a créé une déchetterie, par extension de la place de dépôt et d'incinération de Manlout, en bordure de la route Le



Châtaignier - Penau, à l'Est du Tennis-Club.

Aux jours et heures d'ouverture, on peut y déposer: meubles, appareils ménagers, frigos avec vignette (Fr. 70.- + TVA, soit Fr. 74.55), ferraille, plastiques, textiles, papiers, bois, cuivre, fer blanc, aluminium, PET, peinture, produits chimiques, batteries, piles, néons, ampoules, verre (bouteilles), verre (vitres et miroirs), médicaments, thermomètres, pneus (taxe Fr. 5.- par pneu).

Nous vous remercions de votre collaboration.

Afin d'assurer une bonne gestion de cette déchetterie et d'éviter tout abus, le Service des domaines souhaite s'adjoindre la collaboration d'un responsable qui serait ainsi engagé à temps partiel, soit pour env. 16 heures par semaine.

Les offres sont à adresser à la Municipalité, à l'attention de M. Raymond Annen, municipal.

Service municipale

Engagement des arbres et taille des haies

Nous constatons à plusieurs endroits de notre localité que les branches des arbres ou des haies gênent la visibilité ou le passage aisé des usagers. Nous vous demandons de bien vouloir veiller à maintenir les branchages de la végétation qui borde les propriétés, dans les hauteurs maximales suivantes, mesurées depuis les bords de la chaussée:

Hauteur des haies

- 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue;
- 2 mètres dans les autres cas.

Arbres et autres plantations

Les branches des arbres s'étendant au-dessus des routes cantonales et communales doivent être élaguées selon les normes ci-après:

- au bord des chaussées
à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur;
- au bord des trottoirs
à 2,50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété.

Nous prions les personnes concernées de bien vouloir effectuer les travaux nécessaires immédiatement. Nous précisons également que ces prescriptions doivent être respectées de façon permanente. Merci de votre compréhension.

Police municipale

Campagne: "Check-up voyez clair"

Au volant, la vue c'est la vie. Or, plus de 16 % des conducteurs et conductrices suisses auraient une insuffisance de la faculté visuelle. En d'autres termes, les yeux d'un conducteur sur six ne sont pas fiables à 100%. Ces chiffres indiquent clairement que les usagers de la route doivent être davantage sensibilisés par le problème de la sécurité.

L'opération "Check-up voyez clair" est destinée à responsabiliser les automobi-



listes et à accroître la sécurité routière en Suisse romande. Depuis le 14 septembre 1995, toutes les polices cantonales et municipales romandes distribuent des bons donnant accès à un test gratuit de l'acuité visuelle chez les opticiens dont les devantures sont pourvues du panneau noir et blanc "Chek-up voyez clair". Ces bons peuvent être obtenus dans tous les postes de police et de gendarmerie, dans les administrations, ainsi que dans les locaux du TCS et de l'ACS.

Les patrouilles de police se sont engagées à être actives sur les routes afin de rencontrer le plus grand nombre possible de conducteurs.

Si vous n'avez pas été approchés par la police dans la rue, nous attendons votre visite dans nos locaux, route de Lausanne 16, au Mont-sur-Lausanne, où nous aurons le plaisir de vous rencontrer et de vous remettre le bon en question en vous communiquant toutes les informations utiles.

Cette campagne prendra fin le 15 décembre 1995.

Police municipale



Sapeurs-pompiers

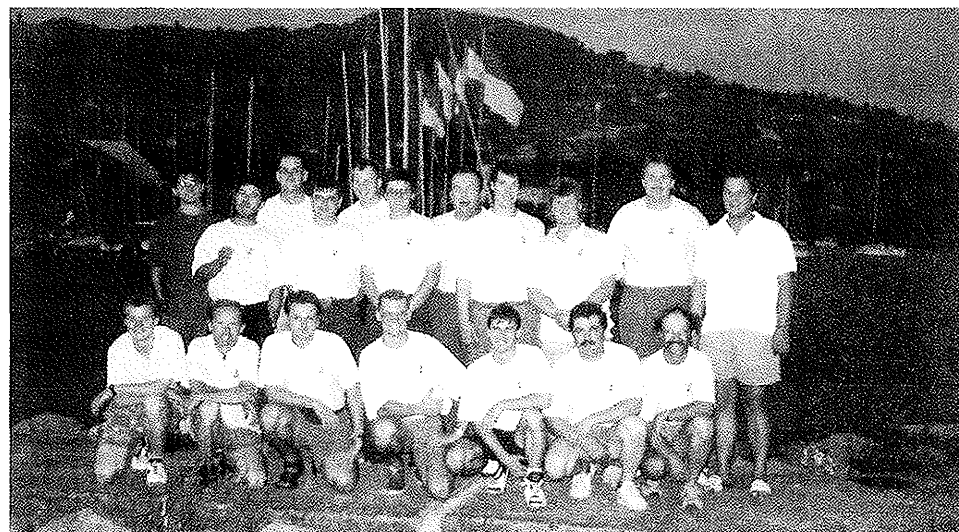
C'est par un beau samedi de juillet que deux équipes de pompiers – une du premier secours et une de sapeurs-pompiers – prirent part au concours de rame du sauvetage de Lutry pour la course de la société de pompiers du 29 juillet.

Comme la Commune n'a pas de lac pour s'entraîner, nous nous sommes entraînés trois jeudis de suite à ramer pour la coordination des mouvements, à Lutry.

Après ces trois rudes entraînements, nous fûmes prêts à affronter les sept autres équipes dont: deux de Lutry, Gryon, Chesalles hommes, Chesalles femmes, 2 de Lausanne et Villette.

Le concours se déroule ainsi: huit hommes, plus un barreur propulsent un bateau d'une tonne deux cents, à force de bras, sur une distance 800 m.

Après une lutte acharnée à ramer, notre équipe du premier secours fut procla-



mée première, avec un temps de 4'45'' et celle des sapeurs-pompiers cinquième, avec un temps de 5'.

C'est dans une ambiance de fête que nous finissons la soirée sous la cantine du sauvetage.

Cpl Beyeler Marc

Elections - Votations

L'Administration communale rappelle, à l'attention des électeurs et électrices, que le bureau de vote est régulièrement ouvert, lors de chaque scrutin, au collège du Mottier B, route de la Blécherette, selon l'horaire suivant:

Le vendredi : de 19h00 à 20h30
Le samedi de 19h00 à 20h30
Le dimanche de 10h30 à 12h30

Il est également possible de voter par anticipation, au Greffe municipal, aux heures d'ouverture des bureaux, dès le mercredi de la semaine qui précède l'ouverture du scrutin (soit 10 jours avant l'ouverture du bureau de vote officiel).

Le vote par correspondance est ouvert à tout électeur ou électrice, sur simple demande à formuler auprès du Greffe municipal.

à savoir

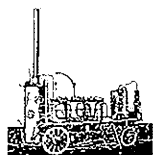
Le marché du Mont

Quand? Tous les jeudis de 15 h à 18 h à l'exception des vacances scolaires.

Où? Devant la salle de paroisse à côté de l'église.

Quoi? Vous y trouverez, dans une ambiance chaleureuse, des maraîchers, un charcutier, un marchand de fromage, un de comestibles et les Magasins du Monde.

Allez-y nombreux!



Distillerie à façon F. Blanc

Une machine est à disposition du public à Chavannes près de Renens jusqu'au 30 juin, pour une distillation fine et personnalisée.

Pour la distillation, veuillez vous inscrire au n° de tél. 021/691 68 30 ou au natel 077/23 72 30 ou passer à la distillerie.

Comptoir de Cugy 1994

Venez nombreux rencontrer plusieurs artisans et commerçants de la région qui exposent à Cugy du 5 au 8 octobre.

La Société invitée, «Le Groupement des producteurs et encaveurs de Bex» vous fera déguster ses produits et organisera un «Concours Jean-Louis».

Démonstration de coiffure tous les jours. Ainsi que de nombreux concours organisés par les exposants.

De nombreuses animations vous divertiront:

Jeudi 5 octobre

18h Ouverture des portes
Inauguration officielle
19h30 Présentation et dédicaces des joueurs du Lausanne Hockey Club avec leur entraîneur Jean Lussier
22h Anim. musicale avec "Micky's"

Vendredi 14 octobre

17h Ouverture des portes
21h00 et
22h30 Démonstration de Rock acrobatique par le Club Colliard
22h Nuit des années 60 avec l'orchestre "Lucifer"

Samedi 7 octobre

16h Ouverture des portes
21h00 Chansons populaires avec "le duo de la Jeunesse de Cugy", à la salle Cavenettaz
22h Orchestre folklorique: Branko Oberkraiener Trio

Dimanche 8 octobre

11h Ouverture des portes
Concert apéritif en fanfare avec "L'Union Instrumentale du Mont"
17h Anim. musicale avec "Micky's"
18h Tirage au sort des concours

Nous espérons que de nombreux montains viendront rendre visite aux artisans et commerçants de leur région et soutenir l'Union Instrumentale le dimanche.

Association commerciale de Cugy Région ACCR

de nos paroisses

Eglise Evangélique Réformée Paroisses du Mont et Cheseaux/Romanel

Le groupe d'enfants et d'adolescents

Mim'accroche

présente son nouveau spectacle sous forme d'un café-théâtre:

Personne n'a jamais vu Dieu...

Une soirée devant la télé.

A la maison de paroisse

du Mont-sur-Lausanne les

Samedi 30 septembre à 20h

Dimanche 1^{er} octobre à 16h

Samedi 21 octobre à 20h

Dimanche 22 octobre à 16h

Samedi 28 octobre à 20h

Dimanche 29 octobre à 16h

A la maison de paroisse de Lutry le

Samedi 11 novembre à 20h

Le nombre de places étant limité, il est indispensable de s'inscrire auprès de Mme Marinette Moser, secrétariat paroissial, au tél. n° 652 92 80, le matin.

Entrée libre, collecte.

Ce spectacle a été créé en collaboration avec les participants du groupe Mim'accroche sous la direction de Catherine Novet et de Guy Marguerat.

de nos institutions



**Le Centre
médico-social
du Mont**

Tél. 021/652 22 11

J'accompagne un proche âgé, malade ou handicapé

- Vous êtes concerné(e) par l'accompagnement d'un proche âgé (mère, père, époux ou autre), malade ou handicapé.
- Vous êtes préoccupé(e) par l'évolution de sa situation (sécurité, santé, souffrance, solitude, etc.).
- Vous êtes surpris (e) et inquiet (ète) de certaines de ses réactions.
- Pour en savoir plus sur la démarche d'accompagnement que nous proposons, participez à la

séance d'information

le jeudi 28 septembre 1995 à 20h15

au Foyer de la Grande Salle

Place du Petit-Mont,

1052 Le Mont-sur-Lausanne

Organisation de la manifestation:
C.M.S. du Mont avec Pro Senectute Vaud.

*Information:
Pro Senectute Vaud
Formation et prévention
Tél. 021/646 17 21*

nos jubilaires

Noces d'Or

S'il est vrai qu'il est toujours fort agréable pour les délégués de l'Exécutif communal de rencontrer un couple de montains jubilaires, M. Jean-Pierre Carroz, syndic, accompagné du sous-signé, a pu en vérifier le bien-fondé en se rendant au domicile de M. et Mme A. Keller, au ch. des Morettes, ce jeudi 20 juillet dernier.

C'est effectivement le 21 juillet 1945 que Carl A. Keller épousait Marianne Wille. Il s'étaient connus, quelques années auparavant, sur les bancs des facultés de théologie des Universités de Bâle et Zürich, alors que pour tous deux, naissait une réelle vocation qui devait orienter leur existence vers l'accomplissement d'un ministère.

Le couple s'installe à Lausanne en 1956, lorsque Carl A. Keller est nommé professeur à l'Université où il enseigne jusqu'en 1987. Pour sa part, Marianne Keller assume, dans le canton, trois suffragances, puis bénévolement, s'active dans le cadre de l'aumônerie d'un Etablissement médico-social spécialisé. M. et Mme Keller prennent domicile au Mont en 1961.

Après avoir joué du violon et du piano, Carl A. Keller s'intéresse à l'orgue, qu'il maîtrise parfaitement, ce qui lui permet d'être titulaire des orgues du Temple du Mont, et ce depuis plus de 30 années.



Pour cet homme cultivé, professeur, auteur de divers ouvrages, passionné par l'histoire et la science des religions, ainsi que l'étude des langues, toute activité relève d'un sincère ministère et l'on n'aurait pas parlé de hobby, tant ce qu'il entreprend demeure au service du prochain et de la communauté. Madame, pour sa part, a également œuvré dans divers domaines, intéressée au niveau de la formation permanente des adultes.

Notons encore qu'au début de leur mariage, et durant six années, Carl A. et Marianne Keller ont eu l'occasion de vivre et d'enseigner aux Indes; la rencontre d'une autre civilisation a contribué à leur ouvrir de nouveaux horizons.

Le couple a eu trois fils, ce qui lui vaut la joie d'être entouré de six petits-enfants.

Nous réitérons nos sincères félicitations à M. et Mme Carl A. Keller et leur souhaitons de pouvoir poursuivre leur démarche, paisible et sereine, en leur demeure du ch. des Morettes.

*C. Frioud
Secrétaire mcpl*

le conseil du vétérinaire

Mon chien sent mauvais...

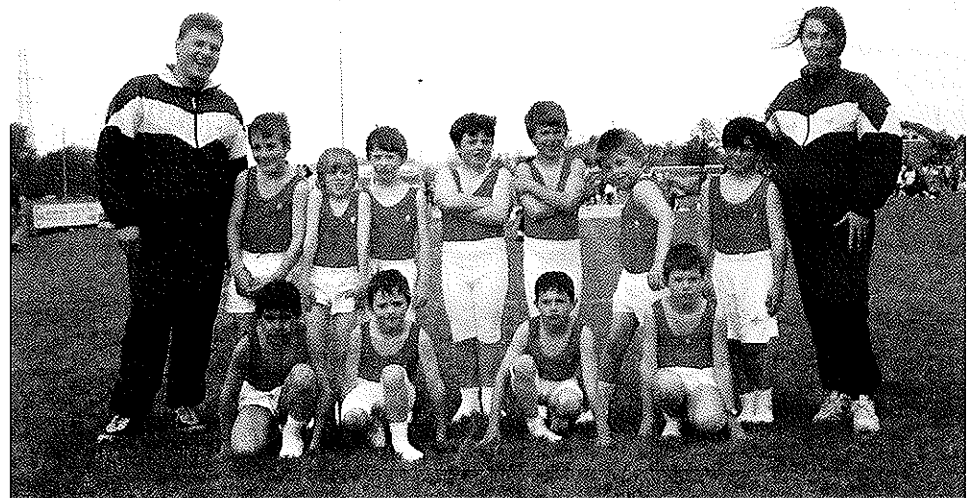
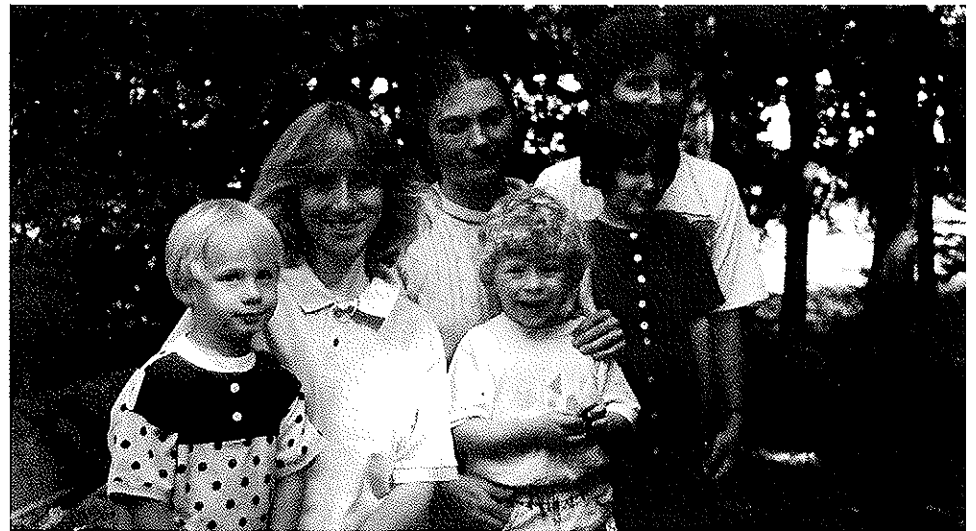
Voilà une réflexion courante d'humain, rarement partagée par l'animal concerné.

L'odeur corporelle d'un chien peut cependant être d'une grande utilité pour détecter des affections éventuelles et pour les traiter en conséquence.

Une mauvaise haleine peut signifier tartre, infection dans la bouche, abcès, mauvaise digestion par exemple.

Une otite, une hypersécrétion de sébum dans l'oreille, une blessure infectée dans la région de la tête dégagent des odeurs très fortes. Une puanteur âcre du côté de l'anus doit faire penser à un problème de glande anale.

Hormis ces exemples d'odeurs indicatrices d'une pathologie, il y a tout une gamme de parfums, désagréables à notre nez, mais dont le chien raffole:



excréments divers, poisson pourri, charogne, vomissements, lisiers, purin, etc. S'il se vautre dans ces matières infectées, ce n'est pas seulement pour le plaisir de s'imprégner de ces senteurs, mais aussi pour se débarrasser des pollutions souillant son pelage, comme le shampooing, la poussière des villes, la fumée, les gaz d'échappement, les détergents et autres produits chimiques.

Il peut aussi vouloir s'imbibber de l'odeur d'un autre animal afin d'essayer de pas-

ser inaperçu dans la nature, mais certainement pas dans notre salon...

Si c'est insupportable, rincez-le à l'eau tiède et un peu de savon de Marseille.

Dr L. Walter

nos sociétés



FSG Le Mont

Triathlon pour Parents et Enfants.

Au terme d'une année d'intense préparation, le groupe Parents-Enfants s'est

mesuré aux autres sociétés dans le cadre du concours Triathlon 1995.

Course de vitesse, saut en longueur et épreuve de lancer furent au menu de ces jeunes athlètes. Dix-neuf équipes soit 38 compétiteurs avec une cadette âgée de trois ans seulement avaient toutes, sans exception, l'ambition de gagner.

L'enthousiasme des enfants s'est allié à l'expérience des parents pour donner des résultats combinés remarquables.



Ainsi, le tableau final se présente comme suit (sur un total de 300 pts):

<u>1^{er} rang:</u>	
Catherine et Antonin Wyss	268,4 pts
<u>2^e rang:</u>	
Patricia et Morgane Joerg	238.0 pts
<u>3^e rang:</u>	
Sylviane et Frédéric Dutoit	236.5 pts

Pour cette fois, les pères ont laissé tout l'honneur de la compétition à leurs conjointes, mais gageons qu'ils seront de la partie en 1996.

Un grand bravo à toutes et tous et vive le sport.

Les monitrices: Jeannine Matthys et Cornélia Aebi.

Fête régionale de Mézières.

Dimanche 21 mai dernier, avait lieu à Mézières, la Fête régionale de la Broye-Jorat. Plusieurs groupes de gymnastes y ont participé.

Après un départ en car à 7 heures du matin, contre une bise à décorner les bœufs, les gymnastes sont allés concourir pour leur société.



Au classement général, les Petits Jeunes Gymnastes du Mont terminent au 17^e rang sur 19 sections en compétition, avec pourtant un magnifique 2^e rang, noté 9.20 à la partie musicale

Les résultats:

Jeu avec ballon: 19^e
 Estafette: 16^e
 Parcours de saut: 17^e
 Partie musicale: 2^e

Notons que l'estafette et le jeu du ballon ne peuvent être préparés à l'avance, ils sont découverts sur place, le jour du concours.

Félicitations à tous ces gymnastes pour leur enthousiasme et leur dynamisme, même si les performances se font un peu prier.

En ce qui concerne les filles durant cette même manifestation, la première médaille du groupe Agrès-Filles en concours individuel revient à Pauline Borin au Test I. Elle remporte donc la médaille d'argent avec un total de 35,85 sur 40. Bravo!

D'autres gymnastes ont décroché des distinctions durant cette fête régionale, en voici la liste:

<u>Test I:</u>	6 ^e rang	Chrystelle Laffely
	10 ^e rang	Anne-S. Cignorale
<u>Test II:</u>	21 ^e rang	Nathalie Meyer

Quant aux autres concurrentes de la section, elles suivent dans le classement:

<u>Test II:</u>	26 ^e rang	Florence Rochat
	32 ^e rang	Laure-Anne Suter
	37 ^e rang	Anne-Sylvie Horton
	39 ^e rang	Séverine Demaurex
<u>Test III:</u>	38 ^e rang	Katia Henchoz
	39 ^e rang	Adèle Herzog
	41 ^e rang	Dorothee Borin

Concours de section

Ce même dimanche, les pupillettes cette fois ont présenté une production libre, une imposée, et des jeux. Les petites pupillettes se sont classées au 9^e rang, et les moyennes pupillettes au 15^e rang. Félicitations également à toutes ces gymnastes pour leur effort.

En souhaitant que tous ces jeunes conservent cette énergie et cette volonté de participer activement, nous les encourageons à persévérer dans cette voie.

Virginie CORDEY

de nos lecteurs

Quelques bons trucs

- Les pommes de terre en robe des champs cuiront plus vite si vous les avez préalablement percées, dans le sens de la longueur, avec une aiguille à tricoter.
- Vous obtiendrez des frites plus légères si vous débarrassez les pommes de terre de leur amidon. Pour y parvenir, faites tremper les pommes frites, une fois coupées, dans de l'eau vinaigrée et touillez avant de les sortir et de les essuyer soigneusement.
- Un tour de main qui change tout pour obtenir des œufs brouillés mousseux et légers: battre les blancs en neige.

Sophie Culand

prochain journal

Parution

Fin novembre 1995.

Date limite du dépôt des articles

10 novembre 1995.

Responsable

Mme M. Genier, municipale

Rédaction

Mime R. Vaucher
 Chemin du Mottier 3
 1052 Le Mont-sur-Lausanne
 Téléphone (021) 653 90 03